Envoyé en préfecture le 06/09/2024

Reçu en préfecture le 06/09/2024







REPUBLIQUE COMMUNE DE LES CONTAMINES MONTJOIE

Arrêté temporaire n° ARD2024-145 prolongation de l'ARD2024-142

Portant réglementation de la circulation et du stationnement PARKING DE L'ÉCOLE (LES CONTAMINES MONTJOIE)

Monsieur François BARBIER, Maire de la commune des Contamines-Montjoie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25,

Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,

Considérant que les travaux réalisés par Bastien ZUCCHERO (ABO-ERG GEOTEHNIQUE), PARKING DE L'ÉCOLE (LES CONTAMINES MONTJOIE) initialement prévu du 06/09/2024 au 09 /09/2024 ont pris du retard et qu'il convient de le proroger l'autorisation jusqu'au 13/09 /2024.

ARRÊTE

Article N°1

L'Arrêté ARD2024-142 est prorogé jusqu'au 13 septembre 2024 pour permettre la réalisation des études géotechniques sur le parking de l'école.

Les autres articles restent inchangés.

Article N°2

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

COMMUNE DE LES CONTAMINES MONTJOIE, le 06/09/2024

Monsieur François BARBIER, Maire de la commune des Contamines-Montjoie



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

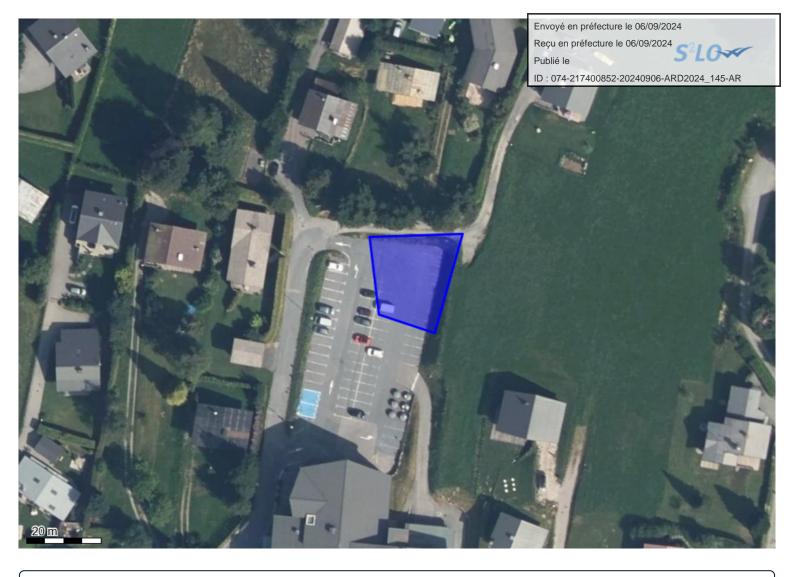
<u>Annexes :</u> - Emprise de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 06/09/2024

Reçu en préfecture le 06/09/2024

Publié le

ID: 074-217400852-20240906-ARD2024_145-AR



Système géodésique : WGS 84

EPSG: 4326

Emprise au format GML :

 $\label{lem:condition} $$ \mbox{\colored} $$$ \mbo$ outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.7289188499999995,45.824453760000004 6.72924072,45.82446124 $6.729144160000001, 45.82422199 \ 6.72895104, 45.82426685 \ 6.7289188499999995, 45.824453760000004 < \\ /\\gml:coordinates > </gml:LinearRing > </gml:Coordinates > </g$ outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>

Polygone 1

(45.824454 6.728919);(45.824461 6.729241);(45.824222 6.729144);(45.824267 6.728951);(45.824454 6.728919);